

L'éolien terrestre au cœur des enjeux électoraux

Elles sont accusées de tous les maux mais elles restent une piste incontournable pour favoriser la transition énergétique et la décarbonation. Les éoliennes terrestres – 900 en Occitanie, 9 000 en France – se retrouvent déjà au cœur d'un des enjeux de la campagne présidentielle. Et voilà qu'une décision inédite de justice, en région, vient soulever une délicate question de santé publique. Les nuisances sonores et visuelles de ces géants peuvent-elles entraîner une dégradation de la santé de ceux qui les côtoient au quotidien ? La Cour d'appel de Toulouse estime que oui.



L'effet nocébo
ou crainte de la nuisance

Syndrome des éoliennes : la question des risques sur la santé se pose

JUSTICE

Un couple du Tarn vient de gagner devant le tribunal et a été indemnisé pour avoir subi des effets néfastes sur leur santé.

Yanick Philipponnat
yphilipponnat@midilibre.com

La récente décision de la Cour d'appel de Toulouse n'a finalement pas changé le quotidien des époux Fockaert, habitants dans le Tarn, où ils exploitent des gîtes au cœur du parc naturel du Haut-Languedoc et qui ont été obligés de déménager à cause des éoliennes implantées près de chez eux. Mais cet arrêt leur donne raison, les indemnise et constitue une première judiciaire en France qui établit un lien entre nuisance et santé : les exploitants d'éoliennes sont condamnés pour « trouble anormal de voisinage ». La juridiction valide aussi le fait que le couple a présenté le « syndrome des éoliennes entraînant une altération de leur santé ». Pour Christel et Luc

Fockaert, 58 et 50 ans, c'est le résultat d'un long combat judiciaire qui n'a pas toujours tourné en leur faveur tant la notion de syndrome des éoliennes est contestée. Pourtant, c'est un fait constaté par l'expert judiciaire : les nuisances sonores et visuelles des six géants d'acier de 58 m, qui étaient à quelques centaines de mètres de chez eux, ont entraîné des conséquences fâcheuses.

« J'avais des nausées, des maux de tête, comme si j'avais une ceinture autour de la tête et serrée, j'avais mal aux oreilles, de la tachycardie, tous les jours un peu plus... Puis des vertiges et un malaise qui m'a conduit à l'hôpital », raconte Luc Fockaert, fonctionnaire au service logistique des pompiers. Sa compagne, qui travaille au service tourisme de l'intercommunalité, a affiché les mêmes soucis de santé et l'ex-



Les éoliennes peuvent-elles être nuisibles pour la santé ?

pert note qu'ils n'avaient aucun antécédent. Et que les symptômes ont cessé quand, à bout, ils ont fini par déménager. « Ce n'est pas parce que vous allez vous promener près des éoliennes que vous allez être malade, préviennent-ils. C'est un mal-être d'ensemble, lié aux bruits, aux flashes, c'est avec la durée que cela se manifeste, au début nous n'avons pas fait le lien avec le parc. » Aujourd'hui,

ils continuent à faire des allers-retours de 17 km entre leur logement et leurs gîtes et espèrent que cette décision « va provoquer un changement de cadre réglementaire ». Pour autant, combien sont-ils à souffrir de ces symptômes ? Les producteurs d'électricité parlent d'un cas rarissime et rappellent que le tribunal avait débouté les plaignants lors du premier procès. La juridiction

avait estimé que les nuisances ne dépassaient pas les inconforts normaux de voisinage et que le « trouble éolien » ne concerne que certains individus, le lien entre la présence du parc et les troubles de santé n'étant « ni direct, ni certain ». Les opérateurs évoquent aussi l'effet « nocébo » avancé par des experts pour les infrasons : la crainte de la nuisance serait plus importante que la nuisance elle-même.

Les opposants à l'éolien terrestre reconnaissent qu'il n'y a quasiment pas de plainte en cours. « Les gens des zones rurales n'aiment pas se plaindre et beaucoup n'osent pas s'engager dans une procédure longue et usante psychologiquement et financièrement », justifie Emmanuel Forichon du collectif régional « Toutes nos énergies ». Mais il y a un déni des autorités et des opérateurs sur cette question de santé. Car effet nocébo ou pas, il rappelle la conclusion de l'Académie de médecine sur cette question : c'est le bien-être physique mais aussi mental et social qui définit le concept de santé.

Des contrôles du bruit à partir du 1^{er} janvier 2022

MESURES Les collectifs dénonçant les nuisances des éoliennes voudraient qu'elles soient implantées plus loin des habitations que les 500 m réglementaires (ils demandent une distance égale à trois fois la hauteur de l'éolienne) mais aussi que les contrôles soient systématisés. Ils ont été entendus sur ce dernier point. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique a annoncé en octobre dix mesures « pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien ». Elle promet des « contrôles systématiques du bruit à partir du 1^{er} janvier 2022 » et un « bridage sonore en cas de dépassement des seuils autorisés ». Le collectif « Toutes nos énergies » reste circonspect : « Il faudra des moyens de contrôler et non pas des bureaux d'étude affidés aux opérateurs. »

« Comme une voiture qui arrive chez nous »

« L'été on les entend le plus. Le soir aussi, ça fait "wouf, wouf" le bruit des pales. Quand je suis dans mon canapé et que j'éteins la télé, ça m'arrive d'entendre les éoliennes. En fait, on a l'impression qu'il y a une voiture qui arrive chez nous en permanence. » Camille Lassalle vit près du village des Martys, dans l'Aude, où 26 éoliennes s'élèvent à 1,2 km de chez lui. Les nuisances sonores l'inquiètent pour sa santé. C'est surtout le visuel la nuit qui le dérange : « Je vois 26 flashs lumineux, on se croirait à Roissy ! », déplore celui qui élève 450 vaches, pour lesquelles il s'inquiète aussi. « Les éoliennes ont un impact sur les chauves-souris qui mangent les mouches et j'ai des problèmes de ponte de mouche dans les yeux de mes bêtes... En est-ce la cause ? Je n'en sais rien... » Mais les nuisances le concernant, il en est sûr. Avec le collectif du secteur, ils ont mis sur « pause » leur plainte pénale pour trouble de voisinage, en attendant de voir si les promesses du gouvernement sur le balisage

seront tenues. Le domaine viticole de Régis Cogranne est lui aussi dans l'Aude, près de Paraza, et le retraité décrit le même stress avec les balisages des éoliennes la nuit : « Ce n'est pas le bruit le problème, mais j'ai le symptôme de l'avion qui ne se pose jamais et ça devient obsessionnel », témoigne-t-il. David, apiculteur dans l'Hérault, peste contre le bruit du parc situé à 700 m de chez lui : « Elles sont beaucoup trop bruyantes, je vais trouver un sonomètre et faire venir un huissier ! », prévient-il. Delphine et Loïc, éleveurs de 120 brebis à Verrières-de-Moussans (Hérault), craignent pour la santé de leur élevage. Les éoliennes n'en sont pourtant qu'au stade de projet mais la fronde s'organise car on craint la caisse de résonance dans ces montagnes : « Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, mais elles seraient à 570 m, avec le bruit, les vibrations, nous craignons une baisse de production, de la fécondité voire de la mortalité... On s'inquiète. »



Entretien

Vous êtes délégué Occitanie-Paca pour France Énergie Éolienne, que vous inspire cette décision de justice ?
C'est une mauvaise publicité pour la filière. Nous parlons là d'un parc ancien et d'un cas particulier, qui n'est pas duplicable aux 900 éoliennes qui tournent en Occitanie et aux 9 000 en France. L'éolien est pionnier dans la Région depuis 20 ans, nous n'avons jamais eu ce cas de figure. Et l'exploitant n'a pas commis de faute.

Les éoliennes sont-elles dangereuses pour la santé ?
Non ! Et c'est un des atouts de l'éolien : il est quasiment intégralement recyclable, 100 % renouvelable, décar-

Bertrand Badel délégué régional de France éolienne

« Dans 99 % des cas, elles tournent, ça se passe bien »

boné et sans aucun lien avéré sur des effets nocifs pour la santé. Ça nous attriste d'avoir ce genre de décision. Nous avons eu des rapports scientifiques, qui concluent qu'il n'y a pas lieu d'étendre le spectre sonore concernant les infrasons et les basses fréquences sonores qui auraient un impact négatif sur la santé des riverains. Beaucoup d'éléments dans notre environnement produisent également ces mêmes bruits.

La Cour d'appel parle de trouble de voisinage.
Oui, mais elle se base sur un témoignage unilatéral du couple de plaignants. Le gouvernement veut que la puissance éolienne soit multipliée par deux et l'Occitanie a l'ambition d'être la première ré-

gion à énergie positive d'Europe. Avoir ce type de décision dont les opposants vont faire d'un cas particulier, un cas le plus général possible, ce n'est pas bon pour la filière. Notre objectif, c'est que l'éolien soit mieux accepté et s'insère dans son environnement. Nos adhérents doivent être irréprochables et ils font tout pour. Dans 99 % des cas, les éoliennes tournent et ça se passe bien.

Le ministère de l'Écologie annonce des contrôles du bruit au 1^{er} janvier 2022.
C'est une excellente chose. Il y a une barre d'exigence revue à la hausse, c'est bénéfique pour tout le monde, notre souhait c'est d'avoir une exploitation la plus propre et la plus transparente possible.

La filière a intérêt que le grand public connaisse bien l'éolien même si les services de l'État manquent bien souvent de moyens pour nous accompagner.

Des collectifs estiment la distance de 500 m des habitations insuffisante.
Notre position est claire : l'Académie de médecine s'est saisie de cette problématique et a confirmé qu'il n'y a pas de problème sanitaire avec cette distance réglementaire de 500 m. Si on venait à prendre la taille de la machine fois trois par rapport aux habitations, on n'aurait plus de secteur favorable à l'implantation en Occitanie. Et à chaque fois que l'on peut, on va au-delà de 500 m pour optimiser sa production sans la brider.